



RÈGLEMENT DU 12<sup>ÈME</sup>  
CONCOURS LITTÉRAIRE  
JEUNE ALF - 2022  
15 À 18 ANS

**ARTICLE 1**

La participation est gratuite.  
Les jeunes concernés peuvent participer à titre individuel,  
Les élèves d'une classe peuvent présenter un travail collectif.

**ARTICLE 2 : Différentes catégories du concours : les recueils ne sont pas acceptés**

**1) POÉSIE (un seul poème inédit de 20 vers maximum par section))**

**1) Poésie classique régulière :** Section poésie régulière (forme et sujet au choix)

**2) Poésie à forme fixe :**

section ballade - section lai - section pantoum - section rondeau - section rondel - section sonnet  
section sonnet lozérien - section terza rima - section triolet - section villanelle

**3) Poésie néo-classique :**

Section néo-classique (forme classique mais le jury s'attache plus au fond qu'à la règle)

**4) Autres formes poétiques :**

Section Vers libres  
Section poésie libérée (sans respect des règles classiques : poésie libre au sens commun)

**5) Humour**

**2) PROSE : Les ouvrages déjà édités ne sont pas acceptés. Un seul ouvrage par section.**

**Section Roman** (un seul ouvrage, 150 maximum, numérotées et reliées).

**Section Conte** (un seul ouvrage inédit, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de fiction écrit au passé, relatant des faits antérieurs, imaginaires ou fantastiques.

Magie et épreuves y sont importants, Le conte se termine, souvent, bien pour « le gentil ».

**Section Nouvelle** (une seule nouvelle inédite, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de faits vraisemblables, différente du roman par son action simple et rapide sur une période courte, avec « chute » inattendue, peu de personnages)

**Section Théâtre** (une seule pièce inédite de forme classique ou moderne, pages numérotées et agrafées ; préciser la distribution, mentionner le nom du personnage en scène, avec les didascalies)

**Section Bande dessinée**

**Note Importante :** Le jury ne tolère pas les fautes d'orthographe ni les fautes de syntaxe, ni les textes contenant des grossièretés, des polémiques politiques ou religieuses.

Il est bienvenu que l'orthographe du texte soit corrigée avant son envoi pour le Concours.

### **ARTICLE 3 : Récompenses**

**Le premier prix** de chaque section recevra un livre culturel offert par une Municipalité.

### **ARTICLE 4 : Formalités d'envoi des œuvres participant au concours**

- En **QUATRE** exemplaires pour la **POÉSIE**.
- En **TROIS** exemplaires pour la **PROSE**.
- Dactylographiées sur du papier en format A4 (21 X 29,7) Caractères 11-12.
- Sans indication du nom du candidat ou de la classe. Indiquer le code choisi sur chaque exemplaire.
  - L'anonymat est total et notamment aucun signe distinctif n'accompagne les textes.
    - Chaque exemplaire des œuvres porte, en haut à droite :
      1. Age du candidat.
      2. La section dans laquelle l'œuvre concourt.
      3. Un seul mot servant de Code.
      4. Sur une seule feuille de papier indépendante sont inscrits :
        - **NOM en MAJUSCULES**, Prénom et âge du participant, Code.
  - Désignation de la classe en cas de travail collectif, nom du professeur responsable.
    - Adresse complète avec code postal ou le nom du Pays.
    - Numéro Téléphone Fixe, Mobile et **Email**.
  - La récapitulation, par section, des titres des ouvrages présentés.

L'accusé de réception du dossier et les résultats du concours se feront par l'Email indiqué. Sinon, joindre deux enveloppes timbrées à 20 gr avec vos nom et adresse pour l'accusé de réception et les résultats.

### **Envoi par pli non recommandé à :**

Secrétariat du concours international littéraire « ARTS ET LETTRES DE FRANCE - Jeune ALF »  
Chez Elisabeth NEVEU - 13 rue des Marronniers - 33200 BORDEAUX

### **ARTICLE 5 : Date d'envoi des œuvres :**

du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 28 Février 2022, date de clôture.

### **ARTICLE 6 : Résultats du concours :**

Les décisions du Jury sont sans appel.

Les écrits ne sont pas restitués. Ils sont détruits après proclamation du Palmarès.

Tous les lauréats seront informés de leur résultat fin AVRIL - Début mai 2022.

**La remise solennelle des récompenses aura lieu le SAMEDI 4 Juin 2022 à BORDEAUX (33) à l'occasion des journées Internationales « ARTS et LETTRES de FRANCE ».**

**En cas d'absence à la remise des prix, les diplômes et le Palmarès seront envoyés dans le courant du mois de JUIN 2022 contre l'envoi de 4 timbres à 0,20gr.**

Les livres pourront être envoyés sur demande, après la remise officielle, aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Frais d'envoi (10 € en France) à charge et avancés par le bénéficiaire.

### **ARTICLE 7 : Autres renseignements :**

POÉSIE : Flore Bruic-Depès - Tél : 06 08 64 66 48 - Email : florebruicdepes@artsetlettresdefrance.fr

PROSE : Josette Discazeaux - Tél 06 77 14 30 38 - Email : josette.discazeaux@dbmail.com

Pour plus de renseignements, et afin d'approfondir vos connaissances quand vous débutez, nous vous informons que nous tenons à votre disposition un « Guide de Prosodie pour débutants » (8€).  
Vous pouvez aussi vous procurer : le « Traité de Prosodie » (plus complet) (15 €)  
et le « Traité Vers libres et Poésie Libérée » (10 €) élaborés par Eugène Garcia.  
S'adresser au Siège Social - 129 rue Malbec - 33800 BORDEAUX pour les obtenir.